

**ASSEMBLEE GÉNÉRALE MIXTE**  
**Samedi 9 mars 2024 - Hôtel Ibis Beaune**  
**PROCES VERBAL**

**Samedi 9 mars 2024**, à 10h00, les Présidents des A.S, les Présidents du Golf Entreprise et les membres de la Ligue de Golf de Bourgogne Franche-Comté se sont réunis en Assemblée Générale Extraordinaire et Ordinaire à l'hôtel Ibis « la Ferme aux vins », sur convocation adressée par le Président de la Ligue.

**FEUILLE DE PRESENCE**

Il a été présenté une feuille de présence qui a été signée par tous les Présidents ou leurs représentants munis d'un pouvoir.

	<b>Présents ou représentés</b>	<b>Absents ou excusés</b>	<b>Total</b>
Nombre de clubs	32	27	59
Nombre de voix	248	95	343

**Ouverture de la séance**

En sa qualité de Président, Claude Schatz préside la séance et remercie toutes les personnes présentes.

**10h15 : Assemblée Générale Extraordinaire**

Suite à l'AGE du 20 février 2024, et selon l'article 19 des statuts, le quorum n'ayant pas été atteint, une nouvelle assemblée Générale Extraordinaire a été convoquée, par le Président, ce samedi 9 mars 2024 afin de délibérer valablement quel que soit le nombre de membres présents.

## **I. Résolution relevant de l'Assemblée Générale Extraordinaire**

1. Approbation des modifications des nouveaux statuts
2. Pouvoir pour les formalités.

**1<sup>ère</sup> résolution : Le Président rappelle que les nouveaux statuts ont été adressés en amont de cette Assemblée Générale et apporte des précisions sur les nouvelles modifications.**

Les nouveaux statuts sont adoptés à l'unanimité.

**2<sup>ème</sup> résolution : Pouvoir pour les formalités**

Claude Schatz est mandaté pour effectuer les formalités nécessaires.

## **10h30 : Assemblée Générale Ordinaire**

1. Adoption du procès-verbal de l'Assemblée Générale ordinaire du 18 mars 2023
2. Approbation des modifications du règlement intérieur de la Ligue
3. Lecture et approbation du rapport moral du Président
4. Rapport sur la gestion morale et sportive de la ligue/CT-CDptx
5. Cooptation nouveau membre
6. Rapport et approbation de la situation financière 2023
7. Affectation du résultat
8. Présentation et approbation du budget pour l'exercice 2024
9. Approbation de la cotisation annuelle 2023
10. Pouvoir pour les formalités
11. Questions diverses

**Le Président ouvre la séance.**

**1<sup>ère</sup> résolution : Approbation du compte rendu de l'AG ordinaire du 18 mars 2023**

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du compte rendu de l'AG 2023, approuve ce compte-rendu.

La résolution est acceptée à l'unanimité des présents et représentés.

**2<sup>ème</sup> résolution : Approbation des modifications du règlement intérieur de la Ligue**

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance des modifications du règlement intérieur, approuve ces modifications.

La résolution est acceptée à l'unanimité des présents et représentés.

### **3<sup>ème</sup> résolution : Rapport Moral du Président**

L'assemblée Générale, après avoir pris connaissance

- Du rapport moral du Président,
- De l'évolution des licenciés 2022/2023
- Des résultats sportifs Adultes et jeunes

Approuve ce rapport.

La résolution est acceptée à l'unanimité des présents et représentés.

### **4<sup>ème</sup> résolution : Cooptation de Jean-Philippe Mossé au comité Directeur de la Ligue**

La résolution est acceptée à l'unanimité des présents et représentés.

### **5<sup>ème</sup> résolution : Approbation des comptes de l'exercice clos**

L'assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport financier approuve les comptes 2023.

La résolution est acceptée à l'unanimité des présents et représentés.

### **6<sup>ème</sup> résolution : Budget prévisionnel**

L'assemblée générale, après avoir pris connaissance des prévisions de recettes et dépenses, approuve le budget 2024 tel qu'il lui a été présenté.

La résolution est acceptée à l'unanimité des présents et représentés.

### **7<sup>ème</sup> résolution : Approbation de la cotisation annuelle**

Le Président propose de maintenir la cotisation annuelle à € 15 x le nombre de voix par club. Les cotisations et redevances relevant des nouveaux statuts seront appliquées en 2025.

La résolution est acceptée à l'unanimité des présents et représentés.

### **8<sup>ème</sup> résolution : Pouvoir pour les formalités**

Claude Schatz est mandaté pour effectuer les formalités nécessaires.

**Questions diverses** : aucune question n'étant posée,

La séance est levée à 12h30

Président  
Claude SCHATZ



La Secrétaire  
Françoise ERRERA

